

Décision n° 2017-0533
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 25 avril 2017
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2017-0383 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 mars 2017 modifiant la décision n° 2015-1160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1^{er} mars 2017 portant délégation de signature ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 25 avril 2017,

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur Mobile et Innovation

Annexe à la décision n° 2017-0533
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 25 avril 2017

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
 Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199103172	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAISIS	62 CALAIS	2 VHF
199105808	MFP MICHELIN	63 CLERMONT FERRAND	6 UHF
199208197	SPL EAU DE GRENOBLE ALPES	38 GRENOBLE	2 VHF
199210377	PICTANOVO	59 TOURCOING	1 UHF
199604754	ECOLE NATIONALE DES PONTS ET	77 CHAMPS SUR MARNE	1 UHF
199800106	OFFICE DE TOURISME ET DES	06 MANDELIEU LA NAPOULE	1 UHF
199800306	SA EAUX MINERALES EVIAN	34 CAMBON ET SALVERGUES	1 UHF
200000765	AUTOBUS DE L'ETANG	13 VITROLLES	2 VHF
200001077	SUEZ RV CENTRE EST	42 MABLY	1 UHF
200001133	ALTIS SEMICONDUCTOR	91 LE COUDRAY MONTCEAUX	12 UHF
200001441	ALTIS SEMICONDUCTOR	91 CORBEIL ESSONNES	1 UHF
200101251	PORT AUTONOME DE STRASBOURG	67 STRASBOURG	1 VHF
200101483	COMMUNE DE GERARDMER	88 GERARDMER	2 VHF
200301919	LATITUDES	80 ABBEVILLE	2 UHF
200400634	ALTANA	06 ANTIBES	2 VHF
200600363	ENTR TECH SECURITE SURVEIL RHONE	73 CHAMBERY	2 UHF
200801222	MOULINS SOUFFLET SA	69 LOZANNE	1 UHF
201101019	ORDRE DE MALTE FRANCE	13 MARSEILLE	2 UHF
201200304	BOUYGUES CONSTRUCTION	41 ST LAURENT NOUAN	1 UHF
201302174	GODEFROY EQUIPEMENTS SA	62 ACHIET LE PETIT	1 UHF
201401248	EIFFAGE CONSTRUCTION IDF	75 PARIS	11 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201501307	RAZEL BEC	30 TRESQUES	1 UHF
201501406	ALTISERVICE	65 ST LARY SOULAN	1 UHF
201600214	ECOMAT	35 RENNES	2 UHF
201600470	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	95 DEUIL LA BARRE	1 UHF
201600855	ECOMAT	35 RENNES	2 UHF
201600956	ECOMAT	22 MINIHY TREGUIER	1 UHF